

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

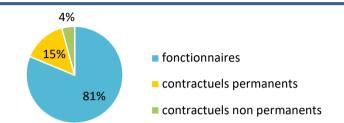


FLERS AGGLO

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Orne.

Effectifs

- 261 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021
 - > 212 fonctionnaires
 - > 38 contractuels permanents
 - > 11 contractuels non permanents
- 3 contractuels permanents en CDI



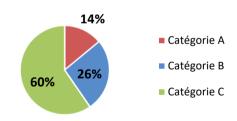
- 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ 64 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
 - □ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	21%	23%
Technique	38%	26%	36%
Culturelle	13%	24%	14%
Sportive	4%	16%	6%
Médico-sociale	9%	8%	9%
Police			
Incendie			
Animation	13%	5%	12%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

_	■ Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	46%	54%
Contractuels	37%	63%
Ensemble	44%	56%

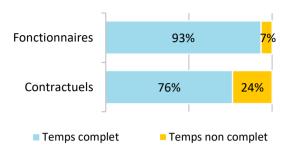
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	25%
Adjoints administratifs	11%
Attachés	8%
Auxiliaires de puériculture	6%
Adjoints d'animation	6%

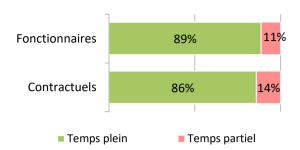
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



 Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	19%	44%
Technique	11%	30%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

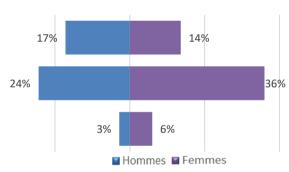
> 2% des hommes à temps partiel 19% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge mo des agents pe		
Fonctionnaires	45,61	de 50 ans et +
Contractuels	34,21	— ue so ans et +
permanents	34,21	_
Ensemble des	43,88	de 30 à 49 ans
permanents	43,00	_
		_
Âge moy	yen*	de - de 30 ans
des agents non	permanent	
Contractuels non	34,32	
	J .,JL	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

→ 238,56 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

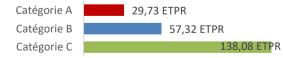
> 195,55 fonctionnaires

> 29,58 contractuels permanents

> 13,43 contractuels non permanents

434 179 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 3 agents détachés au sein de la collectivité

> 14 agents en disponibilité

permanents

Mouvements

En 2021, 35 arrivées d'agents permanents et 45 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
260 agents	250 agents

¹ cf. page 7

Variation de entre le 1er janvier et		
Fonctionnaires	7	2,9%
Contractuels	7	-29,6%
Ensemble	7	-3,8%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	71%
Départ à la retraite	11%
Démission	9%
Mutation	7%
Mise en disponibilité	2%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	40%
Arrivées de contractuels	26%
Recrutement direct	17%
Voie de mutation	11%
Intégration directe	6%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

- Évolution professionnelle

2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnelnommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 86 avancements d'échelon et 10 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

5 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100,0 % femmes dont 80,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 39,85 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	30 301 649 €	Charges de personnel*	12 076 030 €	\Rightarrow	Soit 39,85 % des dépenses de fonctionnement
* 1 1 1 - 1 - 1 - 1					

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	6 947 373 €
Primes et indemnités versées : Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 282 414 € 94 505 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	94 303 € 66 288 €
Supplément familial de traitement :	96 253 €
Indemnité de résidence :	0€
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A Catégori		gorie B	Caté	égorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	63 882 €	32 622 €	32 874 €	S	26 353 €	S
Technique	63 432 €		35 254 €	27 402 €	27 888 €	21 062 €
Culturelle	50 492 €	S	30 396 €	S	24 539 €	20 782 €
Sportive	S		29 558 €	23 361 €		S
Médico-sociale	34 914 €	S			24 719 €	21 260 €
Police						
Incendie						
Animation			32 678 €	S	26 384 €	
Toutes filières	55 061 €	32 086 €	31 987 €	26 011 €	26 850 €	22 425 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

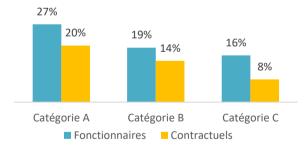
La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,46 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,18%	
Contractuels sur emplois permanents	12,48%	
Ensemble	18,46%	

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- □ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 3813,66 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 1036,66 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

- En moyenne, 15,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire
- > En moyenne, 5,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

1,41%	2,39%	0,25%
		•
1,41%	3,81%	0,25%
1 9/19/	4,81%	0,40%
	1,84%	1,84% 4,81%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 36,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

11 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 4,2 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 28 jours d'absence consécutifs par accident du travail

- Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 89 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

1 conseiller de prévention

→ FORMATION

19 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 9 240 € Coût par jour de formation : 486 €

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 40 960 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

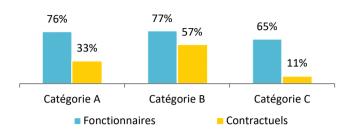
Dernière mise à jour : 2021

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2021, 63,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



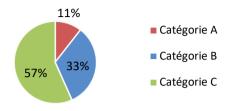
→ 107 683 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	40 %
Coût de la formation des apprentis	8 %
Frais de déplacement	9 %
Autres organismes	44 %

540 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	53%
Autres organismes	47%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	52 630 €	7 151 €
Montant moyen par bénéficiaire	353 €	138€

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies directement par la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

44 jours de grève recensés en 2021

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2023 Version 1